
Le soutien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées

Rester chez soi... C'est le vœu de chacun... Quand il devient difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable.

... **Grâce à l'ADMR...** Ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, et éventuellement l'aide à la toilette, le transport véhiculé et l'accompagnement social, sont assurés par des professionnels qualifiés, attentifs à faire avec la personne, pour lui permettre de rester autonome le plus longtemps possible. Ces tâches sont toujours accomplies dans le respect de la personne avec laquelle ces professionnels développent une relation forte. Ils la soutiennent psychologiquement et favorisent les liens avec son entourage afin qu'elle ne soit pas isolée.

... **C'est possible !** Ces prestations peuvent être financées par le Conseil Général (APA, MDPH, aide sociale) dans le cadre d'un « plan d'aide ». D'autres financements sont également possibles par les caisses de retraite. En lien avec vos assurances santé, une aide peut vous être apportée en sortie d'hospitalisation. Quoi qu'il en soit, 50% des sommes payées par les personnes peuvent être déductibles des impôts.

Les bénévoles de l'ADMR vous conseillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches. Faites leur confiance ! L'ADMR est une association agréée. Sa démarche qualité vous garantit le meilleur des services.

Téléassistance - FILIEN

Vous souhaitez continuer à vivre chez vous, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise... Filien est un système de téléassistance proposé par l'ADMR qui permet, grâce à un simple médaillon ou bracelet montre, d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pas besoin de décrocher le téléphone, une pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir. Il décide avec vous s'il faut appeler le médecin, un membre de votre famille, un voisin, ou un service d'urgence. L'installation est faite gratuitement par les bénévoles de l'ADMR. L'abonnement mensuel est de 22,50 Euros.

L'aide à domicile aux familles

Grossesse, naissance, famille nombreuse, maladie, hospitalisation, parent isolé, reprise d'un emploi ou d'une formation professionnelle, les événements sont multiples. Dans certains cas, un soutien extérieur peut être utile pour surmonter des difficultés passagères et pour mieux organiser la vie familiale.

Entretien de la maison, repassage, garde d'enfants, courses, préparation de repas, transport véhiculé... les aides à domicile et auxiliaires de vie peuvent vous seconder dans ces différentes tâches.

Soins aux tout-petits, éveil et développement des enfants, organisation familiale lors de l'arrivée d'un nouvel enfant ou de la reprise d'une activité professionnelle, une TISF, technicienne d'intervention sociale et familiale, peut vous assister.

L'aide à domicile auprès des familles est financée par des organismes publics afin d'atténuer le montant de votre participation financière. Dans le département de la Saône-et-Loire, ces financements sont essentiellement pris en charge, selon les motifs d'intervention, par la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Général...

Les conventions signées entre les services d'aide à domicile et ces organismes publics ont pour effet de ne laisser à votre charge qu'un **coût fortement réduit**, de moduler le prix de l'heure **en fonction de votre revenu** et de vous faire bénéficier d'une **déduction ou d'un crédit d'impôts**.

Pour une ou plusieurs heures par semaine ou chaque jour, facilitez-vous la vie avec notre offre de **services d'aide tout public** : ménage, entretien du linge, repassage...

Les bénévoles de l'ADMR sont là pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à leur demander conseil.

Maison des services ADMR de Pierre de Bresse

40, route de Lons – 71270 Pierre de Bresse

Tél : 03.85.72.80.68 - Fax : 03.85.72.86.59

e-mail : info.pierre-de-bresse@admr.org

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
(fermé lundi et mercredi après-midi, vendredi matin)

Permanence à Mervans – Salle des Associations

Chaque 3^{ème} vendredi de 9h30 à 11h30